MENNECY DIT NON
À L'IMPLANTATION DE VALORISOL À CHEVANNES

Depuis plusieurs mois, le site des anciennes Pépinières de Mennecy, situé sur la commune de Chevannes mais à proximité des communes de Mennecy et Fontenay le Vicomte, fait l'objet d'un projet d'implantation de l'entreprise Valorisol.

Ainsi, une déclaration préalable validée par les services de l'Etat, a autorisé la création d'un merlon et d'une clôture pour sécuriser le site, en vue d'un projet bio énergie bio masse que mènerait cette entreprise.

Il ressort également de cette déclaration préalable l'accord pour l'installation d'un pont-bascule de 50 tonnes ainsi que celle d'une cabane de chantier de moins de 20 m². Le Préfet a délivré un récépissé de déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, comprenant notamment du compostage végétal, de la méthanisation de déchets, du broyage, du concassage et de la fabrication d'engrais.

Autant d'activités qui, si elles devaient être mises en œuvre, comporteraient inévitablement des nuisances pour les riverains et qui ont justifié la mobilisation de l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels, afin d'essayer de bloquer ce projet. Une réunion de travail regroupant l'ensemble des Mairies concernées, des associations ainsi que la Communauté de communes du Val d'Essonne - qui a seule compétence certaine pour ester en justice contre ce projet - a été organisée en Mairie de Mennecy le 27 mai dernier.

Suite à cette réunion, la Communauté de Communes du Val d'Essonne va enclencher une procédure judiciaire pour empêcher cette installation.

Enfin, la commune de Mennecy a signifié au Préfet de l'Essonne son total désaccord sur l'exploitation de cette unité par Valorisol, tant aux raisons des nuisances qu'elle pourrait générer pour les habitants que des incertitudes et inconnues liées à ce projet. Parallèlement, l'ensemble des associations et communes riveraines étudient la possibilité pour elles d'engager également une procédure judiciaire.